**Mesdames, Messieurs,**   
  
**ATTENTION, JE VOUS INFORME QUE LES INSCRIPTIONS A LA SESSION 2016 DE LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SE FERONT DU 1er OCTOBRE 2015 AU 16 NOVEMBRE 2015.**  
Vous trouverez, en pièces jointes, l'avis d'ouverture ainsi que le dossier d'inscription relatif à la Certification Complémentaire 2016.   
Le dossier d'inscription doit être complété et envoyé, pour le 16 novembre 2015 au plus tard, au Rectorat de Strasbourg - Direction des Examens et Concours - Bureau DEC1 (Pièce 208) - 6 Rue de la Toussaint - 67975 STRASBOURG Cedex 9.  
  
**Cet examen est destiné aux enseignants du premier et du second degré, titulaires ou stagiaires des établissements publics ou privés sous contrat, selon le secteur disciplinaire, qui souhaitent valider des compétences particulières ne relevant pas du champ de leur concours.**

**Quatre secteurs disciplinaires sont concernés :**

**1)                  Les Arts**

       Ce secteur comporte 4 options : cinéma et audiovisuel, danse, histoire de l’art, théâtre

**2)                  L’Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique**

       Ce secteur concerne les sections européennes des collèges et lycées.

**3)                  Le Français langue seconde**

       Ce secteur concerne principalement l’enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les classes d’initiation et d’accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française. Sachez, pour information, que vous trouverez un rapport de jury relatif à cette certification sur le site de l'académie de Strasbourg : <http://www.ac-strasbourg.fr/pro/concours-carriere-mobilite/concours/certification-complementaire/>

**4)                  L’Enseignement en langue des signes française**

     Ce secteur s’adresse aux enseignants qui souhaitent faire reconnaître leur aptitude à intervenir en langue des signes française (L.S.F.), dans le cadre de l’enseignement de la ou des disciplines pour lesquelles ils sont qualifiés par leur concours.

CETTE INFORMATION EST A DIFFUSER A L'ENSEMBLE DES PERSONNELS PLACES SOUS VOTRE AUTORITE.   
  
**Je vous remercie de votre collaboration.**   
**Myriam MARINELLI   
Chef  de Bureau des Concours au Rectorat de STRASBOURG**